

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBRAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 003-2083/10/CC FCT 003-2083/10/CC

■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2009 (Budget Général et Budgets Annexes).

DSB 10/4667/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

BUDGET PRINCIPAL

La procédure, mise en place par l'instruction budgétaire et comptable M14, consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Concernant la clôture de l'exercice 2009, la section de fonctionnement présente un excédent de 117 487 575,64 euros et la section d'investissement présente un déficit de 24 135 270,08 euros.

Les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes s'établissent à 4 468 511,46 euros.

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement représentent 17 706 015,51 euros.

Il en résulte :

- que le besoin de financement sur la section d'investissement s'élève à 19 666 758,62 euros
- que le résultat de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement
- que le solde, soit 97 820 817,02 euros sera conservé en fonctionnement, notamment pour couvrir les dépenses restant à réaliser pour 17 706 015,51 euros.

BUDGETS ANNEXES

Conformément aux instructions comptables M4 et dérivées, les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
ASSAINISSEMENT	12 929 637,79	-10 085 827,95		10 085 827,95	2 843 809,84
EAU	20 118 591,73	-4 283 763,87		4 283 763,87	15 834 827,86
PORT	1 381 637,29	-2 112 431,82	1 315 686,72	796 745,10	584 892,19
MIN	247 660,82	226 291,32			247 660,82
CREMATORIUM	2 222 085,73	-72 232,61		72 232,61	2 149 853,12

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du compte administratif ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes constatés à la fin de l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal, à la clôture de l'exercice 2009, soit 117 487 575,64 euros est affecté :

- En recettes au compte 1068 pour 19 666 758,62 euros : il s'agit de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la clôture de l'exercice 2009 au déficit de la section, corrigé des restes à réaliser en recettes d'investissement.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2010, à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 19 666 758,62 euros sur la nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- Le solde, soit 97 820 817,02 euros est conservé en section de fonctionnement (compte 002) et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour 17 706 015,51 euros.

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Article 2 :

Est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et du Crématorium :

L'Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 12 929 637,79 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2009 à 10 085 827,95 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2010 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 10 085 827,95 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 2 843 809,84 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour 799 960,66 euros.

L'Eau

Prise en compte des résultats du syndicat intercommunal

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 20 118 591,73 euros , est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2009 à 4 283 763,87 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2010 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 4 283 763,87 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 15 834 827,86 euros reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 743 649,62 euros.

Les Ports de plaisance :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 1 381 637,29 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 2 112 431,82 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 1 315 686,72 euros à un montant de 796 745,10 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2010 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 796 745,10 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le solde, soit 584 892,19 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 116 454,19 euros.

Le Marché d'Intérêt National :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture positif de 247 660,82 euros. La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de 226 291,32 euros. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif 2010 conformément à la délibération FCT 001-1849/10/CC du 25 mars 2010.

Le Crématorium :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de 2 222 085,73 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2009 à 72 232,61 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2010 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 72 232,61 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 2 149 853,12 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 56 405,03 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Budget et Finances

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Jean-Pierre GIORGI

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI